

**Diplôme Supérieur Comptable – Session 2023**  
**Épreuve : Comptabilité financière**  
**Durée : 4 Heures**

- ☞ Document autorisé : Liste des comptes du plan comptable Général de l'OHADA, à l'exclusion de toute autre information.
- ☞ Document remis au candidat : Le sujet comporte onze pages numérotées de 1 à 11 dont 4 annexes à rendre obligatoirement avec la copie.

**Avertissements :**

- ☞ Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.
- ☞ Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie. Toute information calculée devra être justifiée.
- ☞ Les écritures comptables devront comporter la date, les numéros, les noms des comptes et un libellé.

**Présentation du sujet**

La société anonyme THALES, installée à DAKAR, est spécialisée dans la production de pièces détachées à destination des industries de l'automobile. Elle fabrique aussi des pièces métalliques.

La société a toujours bénéficié d'une croissance importante de ses activités.

Pour faire face à un environnement toujours plus concurrentiel et développer ses activités, la société THALES a décidé de fabriquer une machine outil très performante.

Pour financer sa croissance, elle a demandé et obtenu deux emprunts bancaires : un emprunt dans une banque locale et un autre auprès d'une banque américaine.

La société doit recevoir une subvention d'investissement du Conseil Départemental pour financer ce programme d'investissement.

Par ailleurs la société a une participation majoritaire dans la société ALPHA qui est également actionnaire dans la société BETA.

Au cours de l'exercice N, la société ALPHA a réalisé une double augmentation de capital pour financer son expansion.

En N+1, les dirigeants des sociétés ALPHA et BETA envisagent un rapprochement de leurs sociétés dans le cadre d'une fusion absorption.

La société THALES est dotée d'un service comptable et financier dirigé par monsieur CHIMERE YORO WADE.

Vous intervenez dans le service comptable et financier de la société THALES sous la direction de monsieur WADE qui vous confie trois (03) dossiers indépendants.

**DOSSIER N°1 : Cadre conceptuel et normalisation (5 points)**

**DOSSIER N°2 : Techniques comptables approfondies (7 points)**

**DOSSIER N°3 : Comptabilité des sociétés commerciales (8 points)**

Créé avec Tiny Scanner

## Plan du sujet

	Intitulé	Barème	Temps indicatif
DOSSIER N°1	<u>Cadre conceptuel et normalisation</u>	5 points	50 mn
	CAS N°1 : Difficultés comptables (document 1) : Provision, passif éventuel et événements postérieurs à la clôture		
DOSSIER N°2	<u>Techniques comptables approfondies</u>	7 points	1 h 10 mn
	Etude comparative IFRS - SYSCOHADA		
	CAS N°2 : Opérations sur immobilisations (document 2) CAS N°3 : Opérations en devises		
DOSSIER N°3	<u>Comptabilité des sociétés commerciales</u>	8 points	1 h 50 mn
	✧ Augmentation du capital (documents 4 et 6)		
	✧ Affectation du résultat (documents 4 et 7)		
	✧ Evaluation patrimoniale avec participation		
	✧ Fusion - absorption (documents 3 à 8)		
+ 10 minutes pour la lecture du sujet			

### BASE DOCUMENTAIRE :

Document 1 : Opérations relatives à la société THALES.

Document 2 : Informations relatives à la fabrication de la machine outil.

Document 3 : Participations entre les sociétés.

Document 4 : Bilan de la société ALPHA au 31/12/N avant affectation du résultat.

Document 5 : Bilan de la société BETA au 31/12/N avant affectation du résultat.

Document 6 : Informations concernant l'augmentation de capital de la SA ALPHA.

Document 7 : Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 20 mai N+1 de la SA ALPHA.

Document 8 : Informations relatives à la fusion des sociétés ALPHA et BETA.

## DOSSIER N°1 : Cadre conceptuel et normalisation (5 points)

### CAS N°1 : Difficultés comptables (Base documentaire : document 1)

M. WADE, DFC de la société THALES, vous demande d'examiner un certain nombre d'opérations et de déterminer notamment si ces opérations concernent des passifs.  
Ces opérations vous sont présentées dans le document 1.

#### **↳ Mission :**

1. Après avoir rappelé sa définition et son utilité, citer les trois piliers du cadre conceptuel du SYSCOHADA.
2. Rappeler la signification des sigles suivants en les présentant : IAASB, FASB et IPSASB.
3. Rappeler la définition d'un passif éventuel et donner deux exemples de passif éventuel.
4. Préciser les conditions de comptabilisation d'une provision et citer deux (2) provisions prévues par le SYSCOHADA susceptibles de faire l'objet d'une actualisation.
5. Indiquer les quatre provisions interdites par les normes IFRS.
6. Quelles sont les conditions de prise en compte des événements postérieurs à la clôture.
7. Analyser les opérations présentées dans le document 1 et le cas échéant présenter toutes les écritures comptables nécessaires au 31/12/N. Présenter les écritures nécessaires en N+1 concernant l'opération 6 (taux TVA 18%).

#### **Document 1 : Opérations relatives à la société THALES**

##### Opération 1 :

La société THALES a négocié en N un contrat avec un client d'un montant de 500 000 000 FHT. Le contrat prévoit la livraison en N+1 d'un appareil créé spécialement sur mesure pour ce client. Fin N, le résultat à terminaison estimé de manière fiable est une perte probable de 150 000 000 F. À la date de clôture de l'exercice N, le travail est réalisé à hauteur de 60%.

##### Opération 2 :

La société THALES détient au 31 décembre N des titres de placement cotés (4 000 actions ZETA) acquis pour 60 000 000 F. Le cours moyen boursier de décembre N des titres est de 23 500 F par action. La valeur boursière des titres détenus par THALES baisse fortement en janvier N+1 pour s'établir à 45 000 000 F au 31 janvier N+1. La date d'arrêté des comptes est fixée au 20 mars N+1.

##### Opération 3 :

La société THALES a également démarré en N un contrat avec un client portant sur la fabrication d'une nouvelle pièce spécifique qui durera deux ans pour un prix de vente de 400 000 000 F. Au 31/12/N, la société ne peut pas évaluer de façon fiable le résultat à terminaison. Le coût de revient total ne peut pas être estimé avec certitude. Les dépenses engagées et acceptées par le client fin N sont de 120 000 000 F.

##### Opération 4 :

La société THALES est engagée dans un procès où sa responsabilité n'est pas tout à fait avérée. Les dommages et intérêts (si elle perd ce procès) sont estimés à 15 000 000 F.

##### Opération 5 :

La société THALES a calculé au 31/12/N les indemnités de départ à la retraite pour ses salariés qui s'élèvent à 80 000 000 F. L'engagement de retraite était de 74 000 000 F au 31/12/N-1.

##### Opération 6 :

L'usine située à THIES est déficitaire depuis deux ans et la société THALES décide de la restructurer. Un plan de licenciement détaillé pour motif économique est annoncé au personnel le 25/12/N. Les licenciements seront effectifs en N+1 et les indemnités de licenciement sont estimées au 31/12/N à 56 000 000 F et le coût de reconversion du personnel conservé à 20 000 000 F. Les indemnités de licenciement sont versées par virement bancaire le 31/10/N+1 pour 60 000 000 F.

## DOSSIER N°2 : Techniques comptables approfondies : Étude comparative IFRS - SYSCOHADA (7 points)

Dans le cadre du reporting d'une filiale installée au Sénégal dont la maison mère présente ses comptes selon le référentiel IFRS, on vous demande de procéder à une étude comparative entre les normes IFRS et le système comptable OHADA.

### CAS N°2 : Opérations sur immobilisation (4 points) Base documentaire : document 2

La société THALES a entrepris la fabrication pour son propre usage d'une machine-outil. Cette immobilisation entièrement réalisée par le personnel de l'entreprise a été mise en service le 1<sup>er</sup> octobre N+1. Les travaux ont débuté le 01/07/N et se sont achevés le 30/09/N+1. Pour financer cette production, l'entreprise a contracté un emprunt de 450 000 000 F au taux de 8% l'an par remboursement constant sur 4 ans. Il a été débloqué par la banque en date du 1<sup>er</sup> juin N. N'ayant pas eu à débloquent l'intégralité des fonds immédiatement, la société THALES effectue du 1<sup>er</sup> juillet au 30 novembre N des placements temporaires de trésorerie générant des revenus financiers s'élevant à 3 000 000 F. La machine est amortie en mode linéaire sur une durée d'utilité de 10 ans. Elle a demandé et obtenu le 01/08/N une subvention d'équipement de 150 000 000 F pour financer une partie de la fabrication de la machine. Les dirigeants de la SA THALES envisagent une réduction de la durée d'utilisation de la machine à compter du 1<sup>er</sup> janvier N+4. Cette durée passera de 10 ans à 6 ans, en raison d'une augmentation de la cadence d'utilisation de la machine pour faire face à l'accroissement des parts de marché de la société.

#### ➤ Mission :

1. Indiquer les différentes normes comptables internationales applicables à ces opérations.
2. Les coûts d'emprunt sont-ils incorporables au coût de production de la machine outil ? justifier.
3. Déterminer sous forme de tableau la valeur d'entrée de la machine.
4. Rappeler l'écriture constatée à la clôture de l'exercice N relative à l'immobilisation et enregistrer toutes les écritures nécessaires au titre de l'exercice N+1 selon le PCGO.
5. Présenter l'extrait du bilan de la société THALES au 31/12/N+2 concernant cette fabrication.
6. Présenter les écritures relatives à la subvention pour les exercices N et N+1 en utilisant les deux méthodes prévues par le référentiel IFRS en considérant que l'octroi et l'encaissement de la subvention ont lieu à la même date.
7. Qualifier comptablement la modification de la durée d'utilisation envisagée par les dirigeants de la SA THALES et indiquer quelle serait, au titre de cette modification, la dotation aux amortissements de l'exercice N+4.
8. On considère maintenant qu'un élément KT de la machine est remplacé inopinément, le 01/08/N+2 au prix de 12 000 000 F HT (TVA 18% récupérable), paiement au comptant. Comptabiliser cette opération. Citer et expliciter le principe comptable applicable.

#### Document 2 : Informations sur la production de la machine-outil

Les coûts engagés en N et N+1 pour la fabrication de la machine-outil sont les suivants :

	N	N+1
Frais d'études préalables	20 000 000 F	-
Matières premières utilisées	80 000 000 F	73 000 000 F
Main-d'œuvre directe	105 000 000 F	170 000 000 F dont 80 000 000 F de charges fixes
Charges indirectes de fabrication	50 000 000 F	110 000 000 F dont 70 000 000 F de charges fixes
Frais administratifs généraux	8 000 000 F	12 000 000 F

L'activité réelle de la société pour l'exercice N+1 a représenté 80% de l'activité normale.

### CAS N°3 : Opérations en devises (3 points)

La société THALES souhaite développer son activité et investir dans une nouvelle unité de fabrication. Elle a pour cela contracté le 01/10/N un emprunt de 200 000 \$ au taux de 4% auprès d'une banque américaine remboursable par 3 annuités constantes.

Les intérêts sont payés le 01/10 de chaque année à partir de N+1.

$$A = \frac{V_0 \cdot i}{1 - (1+i)^{-n}}$$

Dates	01/10/N	31/12/N	01/10/N+1	31/12/N+1
Cours du dollar	1 \$ = 560 F	1 \$ = 580 F	1 \$ = 550 F	1 \$ = 600 F

L'entité THALES acquiert le 1<sup>er</sup> juin N 250 000 £ au cours de 720 FCFA.

Le 31/12/N, il reste 95 000 £ dans le compte « banques en devises » de la société THALES.

Cours du £ au 31/12/N = 780 FCFA.

#### ↳ Mission :

1. Présenter le tableau d'amortissement de l'emprunt en devises.
2. Citer et expliquer les deux principes comptables auxquels déroge le Plan Comptable Général de l'OHADA (PCGO) en donnant la possibilité de limiter la provision.
3. Présenter toutes les écritures nécessaires relatives à l'emprunt jusqu'au 31/12/N+1 en appliquant le PCGO.
4. Présenter toutes les écritures nécessaires relatives à l'emprunt jusqu'au 31/12/N+1 en appliquant le référentiel IFRS.
5. Présenter les écritures nécessaires relatives aux disponibilités en devises pour l'exercice N en appliquant le PCGO.

## DOSSIER N°3 : Comptabilité des sociétés (8 points)

La SA ALPHA, spécialisée dans la production de pièces en plastique à destination des industries de l'automobile (réservoirs à essence, réservoirs pour liquide, lave-glace,...), a acquis il y a dix ans une participation de 20% dans le capital de la SA BETA. Cette dernière développe un savoir-faire dans la fabrication de batteries et de piles électriques pour l'industrie et elle est leader dans son marché. Les dirigeants des deux entreprises ont une vision claire de la stratégie d'innovation et de développement de leur activité fondée sur la complémentarité de leurs techniques et de leurs marchés. Ils souhaiteraient profiter des potentialités de leurs sociétés, réaliser des économies d'échelle et atteindre la taille critique nécessaire pour affronter leurs concurrents les plus importants. Dans cette perspective, ils envisagent un rapprochement juridique des deux sociétés et pensent soumettre à leurs actionnaires un projet de fusion. Les actionnaires des deux sociétés, conscients de la nécessité d'évoluer et de la synergie que procurerait le rapprochement des SA ALPHA et SA BETA semblent prêts à s'entendre sur le plan financier.

La société THALES détient une participation majoritaire dans la société anonyme ALPHA.

Une fusion est alors envisagée entre les sociétés ALPHA et BETA au 1<sup>er</sup> juin N+1.

Afin d'assurer ce développement, il a été décidé au 1<sup>er</sup> avril N une augmentation de capital de la SA ALPHA par des apports nouveaux et une incorporation de la réserve facultative.

Vous êtes sollicité(e) pour rédiger un rapport relatif aux aspects juridiques, financiers et comptables de ce projet de fusion et d'intervenir sur l'affectation des résultats de N et de la double augmentation. Pour réaliser votre mission, les dirigeants mettent à votre disposition les informations nécessaires qui sont regroupées dans les documents 3 à 8.

### ❧ Mission :

#### Partie A : Augmentation de capital de la SA ALPHA (Documents 4 et 6)

1. Rappeler les conditions juridiques à remplir par la SA ALPHA pour augmenter son capital au 1<sup>er</sup> avril N.
2. Préciser brièvement les raisons d'une augmentation de capital dans les sociétés.
3. Déterminer le prix d'émission des actions nouvelles lors de l'augmentation de capital de N-8.
4. Enregistrer les écritures relatives à la double augmentation de capital au 1<sup>er</sup> avril N.
5. Calculer la valeur théorique des droits d'attribution et de souscription et contrôler vos résultats.
6. Préciser ce que représente un droit préférentiel de souscription en prenant l'exemple d'un nouvel actionnaire souscripteur de 600 actions de numéraire.

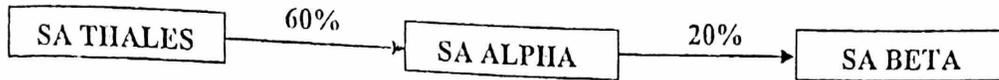
#### Partie B : Répartition de bénéfices de la SA ALPHA (Documents 4 et 7)

7. Présenter le tableau de répartition du bénéfice de l'exercice N.
8. Comptabiliser l'affectation des résultats dans la journal de la SA ALPHA.
9. Calculer le résultat par action et le dividende attribué à chaque action puis indiquer dans quel document cette information financière est fournie.

#### Partie C : Fusion (Documents 3 à 8)

10. Justifier la parité d'échange retenue dans le traité de fusion en calculant d'abord la valeur mathématique intrinsèque (VMI) ex-coupon de l'action BETA (36 000 F) puis la VMI ex-coupon de l'action ALPHA (60 000 F).
11. Déterminer les modalités de la fusion de la SA ALPHA en analysant la prime.
12. Passer les écritures d'absorption au journal de la société ALPHA.
13. Préciser le nombre d'actions détenues par la SA THALES chez la SA ALPHA après la fusion.
14. Pour quelle raison, cette fusion se réalise dans le cadre d'une fusion dite « renonciation » ?
15. Rappeler en une phrase la mission du commissaire à la fusion.
16. Les commissaires aux comptes respectifs des sociétés ALPHA et BETA peuvent-ils être commissaires à la fusion envisagée entre les deux sociétés ?

**Document 3. Participations entre les sociétés**



**Document 4. Bilan de la SA ALPHA au 31/12/N en KF (avant répartition des bénéfices)**

ACTIF	BRUT	A et D	NET	PASSIF	NET
Immobilisations incorporelles	500 000	100 000	400 000	Capital social	800 000
Immobilisations corporelles	2 100 000	650 000	1 450 000	Prime d'émission	220 000
Immobilisations financières	100 000		100 000	Réserve légale	80 000
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>2 700 000</b>	<b>750 000</b>	<b>1 950 000</b>	Réserve statutaire	100 000
				Réserve facultative	410 000
				Report à nouveau	10 000
Stocks	700 000		700 000	Résultat net	160 000
Créances clients	540 000	120 000	420 000	Subvention d'investissement	137 000
Autres créances	50 000		50 000	Provisions réglementées	63 000
<b>Total actif circulant</b>	<b>1 290 000</b>	<b>120 000</b>	<b>1 170 000</b>	<b>Total capitaux propres</b>	<b>1 980 000</b>
				Emprunts	760 000
Titres de placement	260 000	60 000	200 000	Provisions pour risques	40 000
Disponibilités	210 000		210 000	<b>Total dettes financières</b>	<b>800 000</b>
<b>Total trésorerie - actif</b>	<b>470 000</b>	<b>60 000</b>	<b>410 000</b>	<b>Total ressources stables</b>	<b>2 780 000</b>
				Dettes circulantes HAO	125 000
				Fournisseurs	465 000
				Dettes sociales et fiscales	120 000
				Autres dettes	40 000
				<b>Total passif circulant</b>	<b>750 000</b>
<b>Total</b>	<b>4 460 000</b>	<b>930 000</b>	<b>3 530 000</b>	<b>Total</b>	<b>3 530 000</b>

**Document 5. Bilan de la SA BETA au 31/12/N en KF (avant répartition des bénéfices)**

ACTIF	BRUT	A et D	NET	PASSIF	NET
Terrains	200 000		200 000	Capital social	500 000
Bâtiments	625 000	125 000	500 000	Réserve légale	80 000
Matériel, mobilier	380 000	80 000	300 000	Réserve facultative	150 000
Matériel de transport	165 000	55 000	110 000	Report à nouveau	15 000
Stocks	120 000		120 000	Résultat net	120 000
Créances clients	270 000	40 000	230 000	Emprunts	370 000
Banques	140 000		140 000	Provisions pour risques	50 000
				Fournisseurs	240 000
				Dettes sociales et fiscales	75 000
<b>Total</b>	<b>1 900 000</b>	<b>300 000</b>	<b>1 600 000</b>	<b>Total</b>	<b>1 600 000</b>

KF = milliers de Franc

Créé avec Tiny Scanner

### **Document 6. Informations concernant l'augmentation de capital de la SA ALPHA**

La SA ALPHA a été constituée il y a une vingtaine d'années au capital de 160 000 000 F soit 8 000 actions de nominal 20 000 F.

En N-8, il est réalisé une première augmentation de capital par apports en numéraire pour porter le capital à 400 000 000 F soit 12 000 actions de nominal 20 000 F.

Au 1<sup>er</sup> avril N, le capital est porté à 800 000 000 F par le biais d'une double augmentation simultanée de capital réalisée par apports en numéraire et incorporation d'une partie de la réserve facultative pour un montant de 80 000 000 F. En contrepartie de cette augmentation de capital sont créées des actions nouvelles de numéraire et des actions gratuites.

Le prix d'émission d'une action nouvelle de numéraire a été fixé à 30 000 F.

La valeur économique de l'action ALPHA avant augmentation de capital est évaluée à 40 000 F.

La SA THALIS détient des titres ALPHA depuis la création de cette société. Elle a décidé de souscrire à l'occasion de cette augmentation de capital en utilisant la totalité de ses droits préférentiels.

Les frais d'augmentation de capital sont constitués essentiellement par des honoraires d'avocat et des commissions (18 000 000 FHT) ainsi que des frais de formalités légales (2 000 000 FHT).

La TVA au taux de 18% supportée sur les frais est déductible. Ils sont payés par virement bancaire le 20 avril N et la société a décidé de les comptabiliser en charges.

### **Document 7 : Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 20 mai N+1 de la SA ALPHA**

Conformément à l'article 28 des statuts de la SA ALPHA fixant les modalités de répartition du bénéfice, les actionnaires décident d'affecter le bénéfice de l'exercice N de la manière suivante :

- ⇒ la dotation à la réserve légale conformément à la loi ;
- ⇒ la dotation à la réserve statutaire au taux de 15% sur le solde après la dotation à la réserve légale ;
- ⇒ l'attribution d'un premier dividende fixé au taux de 6% sur les actions libérées et non amorties ;
- ⇒ la réserve facultative sera portée à un montant de 455 000 000 F ;
- ⇒ le reliquat du bénéfice sera distribué sous forme de superdividende qui sera, le cas échéant, arrondi au multiple de 500 F ;
- ⇒ le bénéfice non réparti sera reporté à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **Document 8. Informations concernant la fusion**

Le projet de fusion stipule que la société ALPHA absorbe la société BETA dans le cadre de la fusion-renonciation. Le 1<sup>er</sup> juin N+1, les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés se sont réunies pour décider de la fusion, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier N+1.

Le rapport d'échange sera établi à partir des valeurs mathématiques intrinsèques ex-coupon sur la base des bilans de chaque société établis au 31 décembre N.

La parité d'échange retenue est de 3 ALPHA contre 5 BETA. Aucune soulte ne sera versée.

Pour la détermination des valeurs mathématiques intrinsèques, il sera tenu compte de la fiscalité différée uniquement sur les subventions d'investissement et les provisions réglementées.

Le taux d'impôt sur les sociétés à retenir est 30%.

### **❖ Informations sur la société ALPHA**

- ❖ Le fonds commercial (goodwill) créé par la société ALPHA est évalué à 125 000 KF.
- ❖ La valeur d'utilité des immobilisations corporelles est estimée à 1 700 000 KF.
- ❖ Les immobilisations incorporelles constituées uniquement de brevets sont évaluées à 450 000 KF.
- ❖ Les immobilisations financières sont constituées uniquement des titres de participation sur la SA BETA.
- ❖ Les provisions réglementées sont constituées essentiellement d'amortissements dérogatoires.
- ❖ Les stocks sont surévalués de 25 000 KF.
- ❖ Les créances clients sont évaluées à 400 000 KF.
- ❖ Les titres de placement sont sous évalués de 95 200 KF.
- ❖ Les provisions pour risques sont justifiées à hauteur de 80%.
- ❖ Tous les autres postes du bilan sont apportés à la valeur comptable.

❖ Informations sur la société BETA

- La valeur nominale d'une action est de 20 000 F.
- Un dividende de 90 000 KF pour l'ensemble des actionnaires est prévu sur le résultat de N.
- Diverses expertises portant sur les éléments apportés par la société BETA ont été effectuées.  
Elles ont permis d'obtenir les valeurs réelles suivantes en KF figurant dans le traité de fusion :

	Valeur comptable	Valeur d'utilité
Fonds commercial	0	40 000
Terrains	200 000	260 000
Bâtiments	500 000	590 000
Matériel, mobilier	300 000	250 000
Matériel de transport	110 000	125 000
Stocks	120 000	95 000
Créances clients	230 000	205 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 460 000</b>	<b>1 565 000</b>

- Une provision pour litige de 20 000 KF n'apparaît plus justifiée au regard des dernières informations que possède la société BETA. Les autres provisions pour risques sont justifiées.
- Tous les autres postes sont apportés à la valeur comptable.

### Document 6. Informations concernant l'augmentation de capital de la SA ALPHA

La SA ALPHA a été constituée il y a une vingtaine d'années au capital de 160 000 000 F soit 8 000 actions de nominal 20 000 F.

En N-8, il est réalisé une première augmentation de capital par apports en numéraire pour porter le capital à 400 000 000 F soit 12 000 actions de nominal 20 000 F.

Au 1<sup>er</sup> avril N, le capital est porté à 800 000 000 F par le biais d'une double augmentation simultanée de capital réalisée par apports en numéraire et incorporation d'une partie de la réserve facultative pour un montant de 80 000 000 F. En contrepartie de cette augmentation de capital sont créées des actions nouvelles de numéraire et des actions gratuites.

Le prix d'émission d'une action nouvelle de numéraire a été fixé à 30 000 F.

La valeur économique de l'action ALPHA avant augmentation de capital est évaluée à 40 000 F.

La SA THALIS détient des titres ALPHA depuis la création de cette société. Elle a décidé de souscrire à l'occasion de cette augmentation de capital en utilisant la totalité de ses droits préférentiels.

Les frais d'augmentation de capital sont constitués essentiellement par des honoraires d'avocat et des commissions (18 000 000 FHT) ainsi que des frais de formalités légales (2 000 000 FHT).

La TVA au taux de 18% supportée sur les frais est déductible. Ils sont payés par virement bancaire le 20 avril N et la société a décidé de les comptabiliser en charges.

### Document 7 : Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 20 mai N+1 de la SA ALPHA

Conformément à l'article 28 des statuts de la SA ALPHA fixant les modalités de répartition du bénéfice, les actionnaires décident d'affecter le bénéfice de l'exercice N de la manière suivante :

- ⇒ la dotation à la réserve légale conformément à la loi ;
- ⇒ la dotation à la réserve statutaire au taux de 15% sur le solde après la dotation à la réserve légale ;
- ⇒ l'attribution d'un premier dividende fixé au taux de 6% sur les actions libérées et non amorties ;
- ⇒ la réserve facultative sera portée à un montant de 455 000 000 F ;
- ⇒ le reliquat du bénéfice sera distribué sous forme de superdividende qui sera, le cas échéant, arrondi au multiple de 500 F ;
- ⇒ le bénéfice non réparti sera reporté à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### Document 8. Informations concernant la fusion

Le projet de fusion stipule que la société ALPHA absorbe la société BETA dans le cadre de la fusion-renonciation. Le 1<sup>er</sup> juin N+1, les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés se sont réunies pour décider de la fusion, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier N+1.

Le rapport d'échange sera établi à partir des valeurs mathématiques intrinsèques ex-coupon sur la base des bilans de chaque société établis au 31 décembre N.

La parité d'échange retenue est de 3 ALPHA contre 5 BETA. Aucune soulte ne sera versée.

Pour la détermination des valeurs mathématiques intrinsèques, il sera tenu compte de la fiscalité différée uniquement sur les subventions d'investissement et les provisions réglementées.

Le taux d'impôt sur les sociétés à retenir est 30%.

### ❖ Informations sur la société ALPHA

- ❖ Le fonds commercial (goodwill) créé par la société ALPHA est évalué à 125 000 KF.
- ❖ La valeur d'utilité des immobilisations corporelles est estimée à 1 700 000 KF.
- ❖ Les immobilisations incorporelles constituées uniquement de brevets sont évaluées à 450 000 KF.
- ❖ Les immobilisations financières sont constituées uniquement des titres de participation sur la SA BETA.
- ❖ Les provisions réglementées sont constituées essentiellement d'amortissements dérogatoires.
- ❖ Les stocks sont surévalués de 25 000 KF.
- ❖ Les créances clients sont évaluées à 400 000 KF.
- ❖ Les titres de placement sont sous évalués de 95 200 KF.
- ❖ Les provisions pour risques sont justifiées à hauteur de 80%.
- ❖ Tous les autres postes du bilan sont apportés à la valeur comptable.

### CAS N°3 : Opérations en devises (3 points)

La société THALES souhaite développer son activité et investir dans une nouvelle unité de fabrication. Elle a pour cela contracté le 01/10/N un emprunt de 200 000 \$ au taux de 4% auprès d'une banque américaine remboursable par 3 annuités constantes.

Les intérêts sont payés le 01/10 de chaque année à partir de N+1.

Dates	01/10/N	31/12/N	01/10/N+1	31/12/N+1
Cours du dollar	1 \$ = 560 F	1 \$ = 580 F	1 \$ = 550 F	1 \$ = 600 F

L'entité THALES acquiert le 1<sup>er</sup> juin N 250 000 £ au cours de 720 FCFA.

Le 31/12/N, il reste 95 000 £ dans le compte « banques en devises » de la société THALES.

Cours du £ au 31/12/N = 780 FCFA.

#### ⊗ Mission :

1. Présenter le tableau d'amortissement de l'emprunt en devises.
2. Citer et expliquer les deux principes comptables auxquels déroge le Plan Comptable Général de l'OHADA (PCGO) en donnant la possibilité de limiter la provision.
3. Présenter toutes les écritures nécessaires relatives à l'emprunt jusqu'au 31/12/N+1 en appliquant le PCGO.
4. Présenter toutes les écritures nécessaires relatives à l'emprunt jusqu'au 31/12/N+1 en appliquant le référentiel IFRS.
5. Présenter les écritures nécessaires relatives aux disponibilités en devises pour l'exercice N en appliquant le PCGO.